

Vote Féminin Vote Familial

Au moment où le Sénat aura à se prononcer sur le vote des femmes, il est bon de rappeler l'attitude prise par les familiaux au mois de Juin dernier, attitude qui nous a vivement peñnée. Les « hostilités » ont débuté par une lettre de M. Lefebvre-Dibon, président de l'Alliance Nationale pour l'accroissement de la population française, à M. Louis Martin, président de la Commission du suffrage au Sénat (1).

Monsieur le Président,

Au moment où vous venez d'être nommé président de la Commission du suffrage féminin, permettez-moi, au nom du Conseil d'Administration de l'Alliance Nationale, de vous rappeler l'intérêt que présente, dans la situation angoissante que nous traversons, au point de vue démographique, la question du vote familial.

Le vote des femmes, en effet, ne laisse pas d'être inquiétant par ses résultats: partout où il a été établi et depuis qu'il l'est, la natalité diminue.

Or, il ne peut plus en être ainsi en France sous peine de mort pour le pays. Aussi n'admettons-nous le vote des femmes qu'avec le vote familial selon la formule Rouleaux-Dugage, qui partage entre les parents les voix représentant les enfants.

Et nous continuerons à mener dans toute la France l'action la plus intense en faveur du vote familial, encouragés par tous les pères de famille soucieux d'un avenir qui est celui de leurs enfants.

Veuillez agréer, je vous prie, monsieur le président, l'expression de ma considération la plus distinguée.

(1) Titre inexact, M. Louis Martin n'étant pas, malheureusement pour nous, président de la Commission du Suffrage féminin au Sénat.

La Voix des Familles, qui publia cette lettre, la compléta par un commentaire ou plutôt... par un premier avertissement, comminatoire de M. Henri David :

Le président de l'Alliance nationale se place, on le voit, au point de vue de la natalité. Ce qu'il dit est fort juste. Le problème des naissances et de l'expansion de la race est intimement lié à celui de l'ordre familial et de la prospérité des foyers.

A ce propos, et une fois de plus, dénonçons ici les manœuvres d'organisations féministes qui font campagne pour le suffrage des femmes en donnant comme argument qu'on défendra ainsi la famille. C'est une plaisanterie de mauvais goût. La famille n'a pas besoin, pour être défendue, d'une doublure du suffrage individualiste masculin. La famille ne sera défendue que par elle-même et par le moyen du suffrage familial. Beaucoup de chefs de famille se rendent d'ailleurs compte que si, parmi les féministes, ils trouvent certaines sympathies, on remarque par contre, dans les rangs de ces dames et parmi les plus turbulentes, des éléments nettement antifamiliaux, qui n'inspirent nulle confiance.

Les parlementaires qui se rangent parmi les défenseurs de la cause familiale, non seulement sur le papier, mais réellement et en leur âme et conscience, ont autre chose à faire que flirter avec les organisations féministes et leur apporter l'appui d'une influence qui pourrait s'exercer utilement dans le sens d'une protection efficace des foyers par le moyen du vote familial.

Nous avons déjà dit que nous ne concevions pas que certains d'entre eux aient signé la proposition Proust, relative au seul vote des femmes, et par là néfaste.

S'ils persistent à faire ainsi le jeu des adversaires de la famille, nous leur demanderons compte, nominativement, de leur attitude, que nous ne pouvons ni approuver, ni même comprendre.

Il y a longtemps, pour notre part, que nous nous attendions à cet éclat. Tant que ces messieurs ont cru pouvoir se servir du suffrage féminin comme tremplin, ils nous ont « supportées ». Mais maintenant, qu'ils se rendent compte que les deux questions sont distinctes, ils voudraient bien nous renvoyer à nos devoirs domestiques. Cette attitude n'est ni très loyale, ni très habile, et la nécessité d'être injustes et peu courtois envers des femmes ne s'imposait pas.

Mlle Chapuis, avocat au Barreau de Marseille a répondu à ces attaques par d'excellents articles dans le *Petit Démocrate* (6, 20, 27 août). Elle nie que le suffrage familial exerce une influence décisive sur le niveau de la représentation parlementaire et prouve qu'un tel système rendrait illusoire les réformes législatives envisagées à l'égard de la femme.

Personnellement, nous nous refusons à prendre parti pour ou contre le vote familial, notre rôle de présidente se bornant à défendre les statuts de l'U. F. S. F., c'est-à-dire à réclamer pour les femmes les mêmes droits que pour les hommes. Quand notre but sera atteint, et si la question se pose, chacune de nous restera libre de voter selon ses tendances pour ou contre le vote familial qui est une modification du suffrage universel.

Et « les familiaux » se mettent actuellement en travers de notre route, nous les combattons en tant qu'adversaires de nos droits et non pas en tant que partisans du vote familial.

Nous demandons à M. Lefebvre-Dibon de prendre acte de notre déclaration. Nous lui demandons de prendre acte aussi de notre protestation. Il est faux de déclarer que la natalité baisse seulement dans les pays où les femmes votent. Les seuls pays peut-être où elle se maintienne sont l'Espagne, la Hollande, la Tchécoslovaquie et la Pologne, où les femmes ont obtenu leurs droits politiques.

Si la natalité baisse dans les pays anglosaxons, comment prouver que la faute en revient aux femmes? L'homme est-il tellement annihilé dans ces pays que sa volonté a cessé d'exister?

Nous voulons encore espérer que les nationalistes borneront leurs attaques à cette eszarmouche d'été. Nous croyons sincèrement que ceux qui prétendent défendre la famille n'ont rien à gagner à nous combattre... ils y perdraient au contraire des concours précieux.

Souhaitons qu'ils le comprennent.

C. B.

1933-11-11

n° 1084.